

Marjorie Gerbier-Aublanc

Socioanthropologue  
Chercheuse postdoctorante  
EHESS-Programme Babels  
Paris

Évangeline Masson Diez

Sociologue  
Doctorante, Université de Strasbourg  
Strasbourg

# ÊTRE ACCUEILLI CHEZ L'HABITANT : DE L'HÉBERGEMENT-ÉPREUVE À LA COHABITATION-TREMPLIN POUR LES MIGRANTS

Mamadou<sup>1</sup> avait 16 ans lorsque, après avoir dormi deux semaines sous un pont près de Paris, une personne lui a proposé de dormir chez l'habitant : « *Au début, j'avais peur, vu que je connais pas la personne, j'avais peur qu'elle m'accuse de vol et que je la gêne. J'avais peur aussi qu'elle me fasse du mal. Le premier soir, Thérèse m'a présenté son fils, elle m'a parlé un peu d'elle. Elle m'a tout montré, elle m'a dit : "tu dors là." C'était dans le salon avec un autre. On était serrés, mais c'était bien et c'était mieux que dehors. Et elle m'a bien traité. Parfois on gêne, elle me disait tu ne me gênes pas, mais moi je crois pas, on gêne forcément un peu. Le matin, elle me demandait si j'avais bien dormi. Je disais "oui, oui", mais je ne dormais pas, pas à cause de chez elle, mais à cause d'avant, de sur la route et du reste, je dormais pas, mais je disais rien pour pas l'inquiéter. Aujourd'hui, c'est comme une maman pour moi, j'ai plus ma mère et Thérèse est un peu comme une maman. Je ne sais pas ce que je suis pour elle.* »

L'expérience de Mamadou est loin d'être isolée. Depuis 2015, le retour en visibilité des campements de migrants associé à la médiatisation des morts en Méditerranée ont renouvelé les mobilisations citoyennes de soutien aux migrants (Agier *et al.*, 2018; Gerbier-Aublanc, 2018a). Moins visible que les actions de distributions, l'hébergement citoyen a pris de l'ampleur en France. Des programmes associatifs et des mouvements indépendants se sont déployés sur tout le territoire afin d'organiser l'accueil de migrants chez l'habitant. Dans un contexte de saturation du Dispositif national d'accueil (DNA), ces cohabitations apparaissent comme une formule innovante d'accueil des migrants. Mais ces initiatives soulèvent pour les personnes

<sup>1</sup> Par souci de confidentialité, les prénoms des hôtes ainsi que les noms des programmes ont été modifiés.

accueillies un certain nombre d'inquiétudes et d'interrogations et supposent des adaptations complexes, tout en leur prodiguant parfois des ressources inattendues. Partant de leur expérience, nous chercherons dans cet article à comprendre comment ces cohabitations sont vécues par les migrants. Nous croiserons pour ce faire deux enquêtes socio-ethnologiques réalisées en 2017-2018 en Île-de-France<sup>2</sup>.

Les programmes d'accueil des migrants chez les particuliers, portés par des associations ou des collectifs, reproduisent les conditions administratives de l'accueil : pour les intégrer, il faut être en cours de demande d'asile ou avoir obtenu le statut de réfugié. Dans le cas des migrants mineurs, la situation est inversée : c'est parce qu'ils ne sont pas reconnus mineurs par l'aide sociale à l'enfance (ASE) qu'ils accèdent à l'accueil chez l'habitant, bien qu'il leur soit tacitement demandé d'engager une procédure d'appel ou de recours de la décision de rejet de la minorité. Au-delà des critères administratifs, différents éléments interviennent dans l'intégration des migrants à ces programmes : la perception de la vulnérabilité des personnes, une évaluation subjective de leur état de santé mentale, de leur autonomie, de leur projet ou encore de leur envie de vivre chez des particuliers.

Ces éléments précisés, examinons l'expérience de ces cohabitations au quotidien. Après avoir exploré la perception que les migrants peuvent avoir de l'accueil chez l'habitant, nous montrerons que ces cohabitations se transforment parfois en épreuves pour les personnes accueillies. Nous nous intéresserons ensuite aux effets de ces accueils sur les trajectoires sociales des migrants en soulignant l'effet-tremplin qu'ils peuvent constituer.

<sup>2</sup> Dans le cadre d'une recherche postdoctorale réalisée dans l'Agence nationale de la recherche (ANR) Babels, Marjorie Gerbier-Aublanc a croisé les expériences de cohabitation se déroulant au sein de sept programmes d'hospitalité en direction de migrants aux statuts socioadministratifs divers, tandis qu'Évangéline Masson-Diez s'est concentrée pour sa recherche doctorale sur l'étude monographique de l'un de ces programmes, dédié à l'accueil de mineurs isolés étrangers.

## L'accueil chez l'habitant : perceptions floues et choix stratégique

L'accueil chez les particuliers repose sur deux attentes antinomiques. Pour les personnes en situation de migration et de précarité, vivre chez l'habitant c'est l'opportunité de quitter la rue. À l'inverse, accueillir chez soi un étranger, c'est la possibilité de vivre une rencontre humaine et de permettre à un exilé de partager le quotidien d'un foyer français. Si les accueillants ont une perception assez claire de l'expérience qu'ils sont sur le point de vivre, les deux enquêtes laissent entrevoir que les attentes des accueillis sont généralement floues. Ils ne disposent que de très peu d'informations sur les programmes et sur leurs hôtes, tandis que ces derniers savent d'emblée qui ils vont accueillir. Les coordinateurs des programmes leur ont communiqué en amont le prénom, l'âge et la nationalité de la personne, parfois même des éléments relatifs à son parcours migratoire et administratif. Les personnes accueillies

sont uniquement informées de la localisation du domicile de leurs hôtes, parfois de leur prénom. En plus de manquer d'informations sur leurs hôtes, les accueillis ont du mal à comprendre le sens de leurs démarches et craignent, à l'instar de Mamadou cité en introduction, de déranger ou qu'une contrepartie soit attendue. Au-delà de l'incompréhension, certains appréhendent, en entrant chez l'habitant, de se trouver à la merci de leurs hôtes, même lorsqu'une relation de confiance s'est instaurée avec les coordinateurs des programmes qui les y orientent.

Découvrant une diversité de mondes sociaux auxquels ils ne sont pas familiers, cet accueil dans l'intimité des foyers interroge les représentations que les migrants peuvent se faire des « Français ». Ibrahim, demandeur d'asile, explique qu'il s'attendait à être accueilli « chez des Arabes », il ne pensait pas les « Français » capables d'hospitalité. C'est la figure du « Français hostile » qui prédomine donc dans les représentations des migrants et que ces cohabitations vont permettre de déconstruire. « *Vu ce que les Africains nous apprennent, quand ils parlent des blancs, ils ne sont pas gentils. [...] Et après, bon, quand je suis arrivé dans la famille [...], on a commencé à causer le soir. À partir de là, j'ai eu un changement dans ma tête* » (Laurent, 25 ans). Ainsi, l'accueil chez l'habitant implique une inversion de l'imaginaire sur les solidarités, les accueillis étant souvent surpris qu'une majorité de « Français » accueillent des migrants, tandis que les membres de leur diaspora y sont généralement peu représentés. La surreprésentation des femmes parmi les accueillants les interroge également tout en confortant ce qu'ils ont côtoyé en termes de mobilisation dans les campements de rue. « *C'est que des femmes, et des femmes blanches* », résume très justement Abdou, 15 ans.

Les représentations de l'accueil chez l'habitant demandent néanmoins à être mises en perspective avec le statut administratif des migrants. Certaines personnes ayant obtenu l'asile perçoivent cette forme d'accueil comme un moyen d'« intégration par l'immersion ». Ainsi, Alam, qui avait une vision très claire de ce que cette cohabitation pouvait lui apporter, a choisi de vivre avec une famille française afin d'« *apprendre la culture, la langue, comment les gens vivent* ». De la même manière, l'accueil chez l'habitant apparaît pour certains comme un moyen de se soustraire aux règles de l'hébergement institutionnel. D'autres encore se dirigent vers ce type de programme pour quitter la zone géographique dans laquelle ils ont été affectés et trouver plus facilement du travail. Ces cohabitations sont donc mobilisées par les réfugiés statutaires comme une stratégie de réappropriation de leur existence et de leur parcours d'insertion. Néanmoins, seuls les réfugiés disposent de ce type de libertés. Les demandeurs d'asile et les jeunes reconnus mineurs sont contraints d'accepter la prise en charge institutionnelle qu'ils se voient proposer sous peine de perdre leur allocation de demandeur d'asile (ADA<sup>3</sup>) et de ne plus être pris en charge par

**3** L'Office français pour l'immigration et l'Intégration (OFII) a théoriquement l'obligation d'assurer des conditions matérielles d'accueil minimales aux demandeurs d'asile acceptant l'offre de prise en charge de l'institution : un hébergement et une allocation mensuelle – l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) dont le montant journalier varie selon la composition du ménage des demandeurs d'asile et leur mode d'hébergement.

l'Aide sociale à l'enfance (ASE). À ce propos, lorsque les personnes obtiennent une place en hébergement institutionnel, les coordinateurs des programmes mettent fin à l'accueil chez l'habitant.

---

## La cohabitation au quotidien : une épreuve pour les hébergés

Cependant, l'accueil chez l'habitant peut être vécu comme une épreuve par les migrants, et ce pour trois raisons principales : l'impossibilité de s'y fixer, les attentes de leurs hôtes et l'impossibilité d'en parler.

### L'impossible chez-soi

Si dormir chez un particulier permet d'échapper à la rue ou aux règles de l'hébergement institutionnel, construire un « chez-soi » nécessite de pouvoir habiter un espace, d'y fixer son empreinte (Bernard, 2005 ; Segaud, 2010). Or, le processus d'appropriation des lieux chez l'habitant est limité de manière pratique et symbolique, dans l'espace et dans le temps et repose sur une relation fragile (Pitt-Rivers, 2012) et dissymétrique (Gotman, 2001).

Pour commencer, les accueillis sont souvent contraints dans leurs allées et venues par les craintes et les impératifs de l'accueillant. Les clés du logement ne leur sont pas systématiquement confiées et, dans certains cas, ils ne sont pas autorisés à rester seuls dans l'appartement. Dans plusieurs programmes, les coordinateurs encouragent fortement les accueillis à s'occuper hors du domicile en journée, en leur proposant un éventail d'activités linguistiques, artistiques ou encore sportives.

Dans le même sens, les accueillis ne peuvent pas toujours personnaliser l'espace, voire sortir leurs affaires. Malik a ainsi occupé pendant près d'un an le canapé du salon d'une famille de cinq personnes. Il s'efforçait au quotidien de maintenir ses affaires bien rangées dans un coin de la pièce. Lorsqu'il lui arrivait de s'étaler un peu, la mère de famille lui demandait gentiment de ranger son sac. Cependant, même lorsque les personnes disposent d'une chambre privative, l'aménagement de l'espace n'est pas toujours possible. C'est notamment le cas lorsque la chambre est celle d'un enfant ayant quitté le domicile parental ou laissant sa chambre le temps de l'accueil. Les accueillis ne peuvent pas non plus recevoir d'amis ou de proches au sein des logements. Cette impossibilité réaffirme la dissymétrie des statuts entre cohabitants et rappelle à l'accueilli qu'il reste avant tout un invité étranger qui ne doit pas s'installer.

À cette impossibilité de recevoir, s'ajoute un ensemble de règles codifiant les cohabitations, établies par les coordinateurs des programmes et clairement explicitées aux hôtes en amont de l'accueil. Mis à part le cas des réfugiés statutaires dont l'accueil chez l'habitant est prévu pour une durée minimale de trois mois, tous les programmes fonctionnent à partir d'un système de rotation : un accueil en roulement de quelques jours à quelques semaines chez plusieurs particuliers. Si cette formule permet de rendre l'accueil léger pour les accueillants, il maintient les accueillis dans un état de mobilité particulièrement éprouvant. Ce déplacement répété est souvent associé à un sentiment de lassitude renforcé par ce qu'ils vivent avec l'Administration : une litanie de démarches, de rendez-vous, d'interlocuteurs. Cette lassitude est associée à des appréhensions et à un perpétuel recommencement : recréer à chaque changement de foyer une relation, se réadapter à d'autres modes de vie, se raconter à chaque fois. « *Tu t'adaptes. Tu t'adaptes à tout. Ce qui est dur c'est le rythme de vie et le manque de compréhension. Tu arrives et tu ne sais pas trop ce qu'il faut faire ou pas faire* », se souvient Georges, 17 ans. Lorsqu'ils ont noué des liens d'affection avec leurs hôtes, ces déplacements leur font parfois revivre un déchirement déjà vécu avec l'émigration.

Certains migrants s'accommodent cependant de ce fonctionnement fait de déménagements. Pour ceux qui investissent peu les relations avec leurs hôtes, les changements peuvent être perçus comme une ressource leur permettant d'éviter la famille et de ne pas supporter trop longtemps une situation inconfortable. D'autres refusent de se soumettre à ce fonctionnement qu'ils associent à du contrôle et préfèrent quitter les programmes pour retourner à la rue, dans des squats, chez des marchands de sommeil ou dans les couloirs de foyers de migrants.

### **Des attentes pesantes**

À l'impossible installation des migrants chez l'habitant s'ajoute la difficulté ressentie de devoir satisfaire, ou du moins gérer, les attentes de leurs hôtes : raconter son parcours, participer à des moments de convivialité ou encore suivre leurs conseils.

Alors que tous les coordinateurs de programmes demandent aux accueillants de ne poser aucune question relative au passé ou au futur des accueillis, ces derniers sont toujours tentés d'en savoir plus sur l'histoire de la personne qu'ils accueillent. Parfois, les questions peuvent être intrusives, vécues par les migrants comme des injonctions à se raconter. La relation d'hospitalité suppose en effet toujours une certaine forme de réciprocité (Gotman, 2001) dont le récit de soi constitue la plus haute expression (Gerbière-Aublanc, 2018b). Si certains migrants excusent ce qu'ils appellent des « *maladresses* », pour d'autres ces moments de questions sont

douloureux. Le récit comme acte de réciprocité s'avère particulièrement éprouvant pour les migrants, et c'est afin de s'y soustraire que certains prennent leurs distances vis-à-vis de leurs hôtes, refusant par exemple les moments de partage proposés.

### Des cohabitations indicibles

Une dernière difficulté pour les migrants tient à l'indicibilité de ces cohabitations. Quand les cohabitations se passent mal, la peur de perdre sa place, de retourner à la rue ou de décevoir les coordinateurs des programmes est trop forte et freine la parole de l'accueilli. Lors des entretiens, ces derniers commencent systématiquement par dire que toutes les cohabitations s'étaient « bien » ou « un peu bien » passées. Jamais ils n'évoquent d'incidents ou des rapports d'exploitations. Lorsque l'un d'entre eux souhaite quitter un domicile dans lequel il ne se sent pas à l'aise, il utilise alors des excuses : le logement est trop loin, le lit est sale, il ne mange pas à sa faim. À l'inverse, quand tout se passe bien, certains migrants n'osent pas en parler à leurs pairs pour ne pas faire naître de jalousies ou pour ne pas paraître favorisés par rapport à ceux qui vivent toujours à la rue, dans des squats ou des campements.

Mais le plus compliqué à leurs yeux est de devoir dissimuler ces cohabitations à leurs proches restés au pays. Ce mensonge par omission peut alors être vécu avec souffrance par les accueillis qui perçoivent ces modes d'hébergement comme décalés des conditions de survie de leur famille ou défiant les valeurs socioculturelles qui leur ont été transmises. Pour certains jeunes, en particulier les mineurs, c'est le genre de l'hôte qui provoque ce malaise et ce, d'autant plus que près de 78 % des accueillants sont des femmes dans l'un des programmes étudiés<sup>4</sup>. Salio sait très bien ce que représente une femme de 30 ans célibataire et indépendante dans l'imaginaire de sa famille. Issu d'une famille pauvre rurale, « *une femme comme ça chez nous, c'est une mauvaise femme. Je peux pas dire, mais tu comprends.* »

Pour les mineurs étrangers en situation de recours et d'appel, c'est enfin face à l'institution que ces formes d'hébergement sont indicibles et les coordinateurs de programme leur demandent tacitement de taire ces solutions. En effet, pour pouvoir accéder à une prise en charge en tant que mineur non accompagné, il faut non seulement être reconnu mineur et vulnérable, mais également isolé.

Si maîtriser son lieu de vie permet d'affirmer une forme de pouvoir sur son existence (Bernard, 2005), l'exil en tant qu'« épreuve » de l'habiter (Segaud, 2010) éprouve l'identité déjà blessée des migrants. Et l'accueil chez l'habitant, aussi bienveillante soit l'initiative qui le sous-tend, ne permet pas toujours aux migrants

<sup>4</sup> Statistiques établies à partir des 121 questionnaires remplis anonymement entre avril et octobre 2017 par des hébergeurs membres d'une association parisiennne spécialisée dans l'hébergement de mineurs.

de se constituer une identité digne et valorisante, entretenant à plusieurs égards le déficit de reconnaissance auquel les assigne le traitement institutionnel, et leur rappelant sans cesse la position précaire qu'ils occupent dans ce jeu dissymétrique. Pour autant, si elles apparaissent comme des étapes éprouvantes, ces cohabitations constituent des expériences tremplins dans le parcours de nombreux migrants.

### **L'effet tremplin de cette hospitalité**

« *Changer de famille, pour moi, c'est un avantage. L'avantage au niveau de mon répertoire.* » Cette affirmation de Laurent, demandeur d'asile de 25 ans, introduit l'un des principaux bénéfices de l'accueil chez l'habitant pour les migrants : les relations qu'ils tissent avec les accueillants leur permettent d'étendre leur réseau social. Plusieurs études montrent en effet que les réfugiés statutaires et les demandeurs d'asile sont beaucoup plus touchés par l'isolement social en France que les autres migrants. Leurs réseaux sociaux sont généralement moins étendus en raison non seulement d'une émigration-immigration contrainte, mais également de l'instabilité résidentielle durant la procédure d'asile, qui entraîne une forte mobilité et limite les capacités à bâtir des cercles d'amitiés, notamment avec des citoyens français (Domergue, 2013 ; UNHCR, 2013). Les hébergements étudiés dans cet article, en ce qu'ils réduisent en partie ce déficit de « passerelles sociales » (Ager et Strang, 2008), sont présentés par les accueillis comme un soutien émotionnel inestimable, comme une aide importante aux démarches administratives et comme un tremplin vers l'insertion sociale et professionnelle en France.

### **Un soutien affectif inestimable**

Lorsqu'une relation privilégiée se met en place avec un hôte, ce dernier inscrit l'accueilli dans un tissu social, le conviant à des activités conviviales non seulement pendant l'accueil, mais également après la fin de celui-ci. À l'issue de ces cohabitations, certains accueillis gardent un jeu de clés du domicile, d'autres communiquent régulièrement *via* les réseaux sociaux, d'autres, enfin, reviennent dans le cadre de séjours ponctuels chez leurs anciens hôtes.

Pour certains, il s'instaure, durant l'accueil un lien de quasi-parenté qui demeure à l'issue de l'accueil. Les accueillants se substituent aux familles restées au pays tandis que les accueillis deviennent en quelque sorte les nouveaux « enfants », les « frères » ou « sœurs ». Mamadou en introduction parle de Thérèse comme d'une mère, mais c'est le cas également d'autres migrants plus âgés. Notons que pour les mineurs, ces liens de quasi-parenté sont parfois officialisés : certains hôtes devenant tiers dignes de confiance ou marraines républicaines.

Le tissage de tels liens lors des cohabitations permet aux migrants de se constituer un nouvel ancrage familial et amical en France, ce qui représente non seulement un soutien affectif inestimable pour dépasser les épreuves de parcours migratoires souvent traumatiques, mais également une aide précieuse face aux complexités administratives.

### **Un soutien administratif facilitant l'insertion socioprofessionnelle**

Au-delà d'ouvrir leur domicile, certains hôtes s'engagent dans une relation d'accompagnement aux démarches administratives des migrants accueillis chez eux. Bien que cette posture soit fortement déconseillée par la plupart des coordinateurs de programmes et ait peu de poids dans les décisions de régularisation, les accueillants tentent par là de raccourcir les temps administratifs et de fluidifier les parcours. L'accompagnement peut également viser l'accès aux prestations sociales et aux soins de santé, en particulier lorsque les accueillis tombent malades ou ont besoin d'un suivi médical régulier. D'autres, enfin, accompagnent physiquement les accueillis vers les organismes administratifs ou les structures de santé. Leur présence facilite leur prise en charge en permettant de fluidifier la communication et de contourner les éventuelles pratiques discriminatoires. Elle rassure également les migrants qui appréhendent, pour diverses raisons, les interactions avec l'institution médicale et les représentants des pouvoirs publics.

Les rôles assumés par les accueillants dépassent donc de loin le simple fait d'ouvrir son domicile. La création de « liens forts » avec les accueillants ouvre aux accueillis l'accès à des « liens faibles » : de nouveaux réseaux familiaux, amicaux ou encore professionnels. Ces « liens faibles » s'avèrent particulièrement utiles, voire parfois essentiels, dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle (Granovetter, 2000) puisqu'ils représentent des terreaux de stages, d'emplois ou encore de logements à l'issue de parcours administratifs longs et éprouvants. Amjed, un demandeur d'asile syrien, et son hôte ont ainsi créé une véritable relation d'amitié. Grâce au réseau de sociabilité de ce dernier qu'il a progressivement intégré, Amjed a collecté 5 000 euros afin de suivre des cours de français dans le but d'intégrer une faculté de médecine. L'hôte d'Amjed a également contacté le directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) pour faire accélérer la procédure afin qu'Amjed obtienne le statut administratif nécessaire à son inscription universitaire. Amjed a été accepté grâce à ce soutien dans plusieurs universités en septembre 2017 et a pu intégrer un logement au sein des résidences du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Il arrive couramment que des particuliers mobilisent leurs réseaux et trouvent un logement à leur ancien hôte devenu réfugié statutaire. Ces logements sont généralement mis à disposition contre un loyer symbolique pour une année ou deux le temps que le réfugié accède à un logement de droit commun ou privé.



De la même manière, les réseaux professionnels des accueillants sont mobilisés afin de faciliter l'accès à l'emploi des réfugiés statutaires. Au-delà du déclassement professionnel et des discriminations vécues sur le marché de l'emploi (Annequin, Gosselin et Dray-Spira, 2017), les réfugiés manquent généralement de contacts et de réseaux professionnels dans le pays d'accueil. S'appuyant principalement sur les canaux institutionnels tels que Pôle Emploi (UNHCR, 2013), ils tendent à être orientés vers des secteurs professionnels peu qualifiés, traditionnellement assignés aux migrants (Scrinzi, 2013). L'accueil chez l'habitant peut constituer un véritable tremplin vers l'insertion professionnelle en France en permettant parfois aux accueillis de soustraire à ces assignations.

---

## Conclusion

Bien qu'elles restent fondées sur des rapports dissymétriques qui transforment parfois cette expérience en épreuve, les cohabitations décrites sont indéniablement porteuses de liens et d'opportunités pour des populations exclues d'un Dispositif national d'accueil saturé et/ou politiquement maintenues « au bord du monde » (Agiar, 2002). En ce sens, l'accueil chez l'habitant se pose comme un dispositif innovant, non seulement d'accompagnement vers le logement, mais également d'insertion sociale et professionnelle au plus proche des projets et désirs des accueillis. Pour autant, ces initiatives ne peuvent être favorisées, de l'avis des professionnels de l'accueil des migrants, qu'à condition qu'elles soient accompagnées et encadrées et qu'elles s'adressent aux migrants les moins vulnérables et les plus autonomes.

Aujourd'hui, Mamadou est pris en charge. Il aura vécu six mois chez l'habitant avant de s'installer dans une autre région pour reprendre ses études. Il est toujours en lien avec Thérèse. Au-delà du rôle de mère qu'elle tient pour lui, il dit qu'il lui sera éternellement reconnaissant. « *Mais le Gouvernement doit [la] remercier aussi, car ça lave l'image de la France. Parce que c'est pas normal qu'on dort dehors en France.* » ▶

## BIBLIOGRAPHIE

- Ager, A., et Strang, A. (2008). Understanding integration: A conceptual framework. *Journal of Refugee Studies*, 21(2), 166-191.
- Agier, M. (2002). *Aux bords du monde, les réfugiés*. Paris : Flammarion.
- Agier, M., Bouagga, Y., Galisson, M. et al. (2018). *La jungle de Calais : les migrants, la frontière et le camp*. Paris : Presses universitaires de France.
- Annequin, M., Gosselin, A. et Dray-Spira, R. (2017). Trajectoires et mobilités professionnelles autour de la migration. Dans A. Desgrées du Loû et F. Lert, *Parcours. Parcours de vie et de santé des Africains immigrés en France*. Paris : La Découverte.
- Bernard, N. (2005). *J'habite donc je suis : pour un nouveau rapport au logement*. Bruxelles, Belgique : Labor.
- Domergue, F. (2013). L'évolution du cercle d'amis des nouveaux migrants [numéro thématique]. *Infos Migrations*, 49.
- Gerbier-Aublanc, M. (2018a). L'improvisation humanitaire : potentialités et limites des solidarités citoyennes dans les camps de migrants à Calais et à Paris [numéro thématique]. *Fondation Croix-Rouge française. Les Papiers de la Fondation*, 15.
- Gerbier-Aublanc, M. (2018b). Un migrant chez soi. *Espriit*, 7, 122-129.
- Gotman, A. (2001). *Le sens de l'hospitalité : essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*. Paris : Presses universitaires de France.
- Granovetter, M. S. (2000). *Le marché autrement : les réseaux dans l'économie*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Pitt-Rivers, J. (2012). The law of hospitality. *HAU : Journal of Ethnographic Theory*, 2(1), 501-517.
- Scrinzi, F. (2013). *Genre, migrations et emplois domestiques en France et en Italie : construction de la non-qualification et de l'altérité ethnique*. Paris : Pétra.
- Segaud, M. (2010). *Anthropologie de l'espace : habiter, fonder, distribuer, transformer*. Paris : Armand Colin.
- Haut Commissariat des Nations unies (UN Refugee Agency, UNHCR). (2013). *Vers un nouveau départ : l'intégration des réfugiés en France*. UNHCR Research.